

Arrêtés ministériels

A.M., 2019

Arrêté numéro AM 2019-007 du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en date du 21 août 2019

CONCERNANT la modification de l'arrêté numéro 2016-005 du 5 juillet 2016 concernant le remplacement de décrets et d'arrêtés ministériels concernant la désignation et la délimitation des parties des terres du domaine de l'État aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques et, accessoirement, la pratique d'activités récréatives par le remplacement de l'annexe 116

LE MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS,

VU que le ministre, par l'arrêté numéro 2016-005 du 5 juillet 2016, a désigné et délimité les parties des terres du domaine de l'État décrites aux annexes 1 à 220 de cet arrêté aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques et accessoirement la pratique d'activités récréatives;

VU l'arrêté numéro 2017-008 du 4 juillet 2017, par lequel le ministre a remplacé l'annexe 34;

VU le premier alinéa de l'article 85 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1) lequel prévoit que le ministre peut, aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques et accessoirement la pratique d'activités récréatives, délimiter des parties des terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier de nouveau l'arrêté numéro 2016-005 du 5 juillet 2016 par le remplacement de l'annexe 116;

ARRÊTE CE QUI SUIT:

QUE l'arrêté numéro 2016-005 du 5 juillet 2016 modifié par l'arrêté 2017-008 du 4 juillet 2017 soit modifié de nouveau par le remplacement de l'annexe 116 par l'annexe 116 ci-jointe;

QUE le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 21 août 2019

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,
PIERRE DUFOUR

